



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 76961

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la suppression de l'accompagnement éducatif dans les collèges hors éducation prioritaire à la rentrée 2015. Mis en place à la rentrée 2008, l'accompagnement éducatif a concerné de manière progressive l'ensemble des collèges et a permis en 2013 à plus de 670 000 collégiens d'être accompagnés à raison de deux heures hebdomadaires en moyenne. Les élèves peuvent grâce à cet accompagnement bénéficier d'une aide aux devoirs ou d'une activité sportive et culturelle. Le Gouvernement justifie la suppression du caractère généralisé de ce mécanisme par la volonté de le redéployer auprès des élèves qui en ont le plus besoin. Si cette volonté peut se comprendre, sa mise en application est inadaptée et témoigne d'une vision étriquée de la difficulté scolaire puisque les élèves en difficulté se trouvent également dans des établissements situés en dehors des zones d'éducation prioritaire. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement entend revoir son ciblage afin de prendre également en compte la situation des élèves en difficultés scolarisés en dehors des zones d'éducation prioritaire.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76961

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2015](#), page 2433

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)